POLITIQUE DE GESTION DES CONTROVERSES



Contexte:

En tant que société de gestion responsable, indépendante et transparente, INOCAP Gestion cherche à assurer la satisfaction de ses clients, à travers les performances financières de ses produits mais aussi par le biais d'engagements extra-financiers. INOCAP Gestion est ainsi convaincue que la bonne compréhension des enjeux ESG par les entreprises et leur management enrichit le dialogue et crée les conditions d'une réussite durable collective.

INOCAP Gestion a confiance dans le progrès et l'agilité des entreprises qu'elle accompagne au travers de ses fonds. Nous sommes convaincus que les entreprises qui conduisent des politiques de développement durable performantes développement un avantage compétitif fort et sont plus susceptibles de réussir dans le futur. Nous pensons aussi que le développement durable permet de générer de réels impact positifs, économiques, environnementaux et sociaux. C'est pourquoi nous intégrons la dimension de durabilité (ESG) dans nos processus d'investissement mais également en interne dans notre propre mode de fonctionnement.

Notre gestion est une gestion de conviction, que ce soit sur l'analyse des critères financiers comme extrafinanciers. C'est donc la connaissance fine des entreprises et les nombreuses discussions que nous avons avec leurs équipes ou avec les parties prenantes sur le terrain, qui nous permettent de donner sens aux informations extra-financières et garantir la cohérence de notre démarche vis-à-vis de nos investisseurs.

SOMMAIRE

- I. Définition des controverses
- II. Sources
- III. Mise à jour et suivi
- IV. Reporting
- V. Gouvernance et pilotage
- VI. Etapes clefs
- VII. Annexes



I. La définition des controverses est la suivante :

Les controverses ESG auxquelles font face les entreprises recouvrent, par exemple : les accidents industriels, les pollutions, les condamnations pour corruption, le blanchiment d'argent ou les pratiques anticoncurrentielles, les allégations en matière d'information des clients, les incidents en matière de sécurité des produits.

II. Sources:

Nos sources sont la base MSCI ESG Research, la recherche broker, la presse, les moteurs de recherche, mais aussi les sites de certaines ONG spécialisées dans la surveillance des entreprises, tout en gardant un avis critique sur leur travail (voir le détail plus bas).

III. Mise à jour et suivi :

Le suivi se fait au quotidien (sur évènement) lors de la revue des controverses par la recherche broker, la presse, les moteurs de recherche, mais aussi les sites de certaines ONG spécialisées dans la surveillance des entreprises de manière mensuelle sur le portefeuille des fonds (extraction de la base MSCI) pour les controverses considérées sévères et très sévères par la plateforme. Enfin une extraction annuelle des fiches MSCI ESG, lorsqu'elles sont disponibles provenant de la base MSCI ESG Research est faite pour identifier les controverses, qui toucheraient les valeurs détenues dans les portefeuilles.

IV. Gouvernance et pilotage :

L'intégration des controverses dans la démarche ESG d'INOCAP Gestion se fait au travers des comités de gestion des controverses (avant investissement, pendant investissement et post désinvestissement).

Le comité de gestion des controverses est un dispositif interne au cœur de notre démarche d'investisseur responsable. Il a pour objectif d'aborder et analyser les sujets de controverses sévères et très sévères (selon les critères MSCI ESG ou provenant d'autres canaux).

Le comité a la charge de prendre les décisions et aussi de démontrer aux différentes parties prenantes d'INOCAP Gestion (clients, collaborateurs...) que nous agissons en conscience sur tous ces sujets.

Lorsqu'une controverse sévère ou très sévère figure sur la fiche MSCI ESG d'une valeur, alors l'analyste ESG prend contact avec l'émetteur concerné lorsque c'est possible pour obtenir des explications et informations complémentaires.

Pour les controverses mises en avant par la recherche Broker et autres canaux d'information, l'analyste ESG consulte le contenu de la controverse, essaye d'obtenir des informations supplémentaires sur la controverse en question et dialogue avec le gérant en charge de la valeur sur la sévérité ou non du cas en question.

Si après analyse, la controverse apparaît comme étant sévère voire très sévère ou suscite un doute alors nous mobilisons un comité de gestion des controverses.

Ce comité constitué par un représentant du contrôle, un représentant de la gestion, un représentant de la communication et l'analyste ESG, est un lieu d'échange. Ses débats et conclusions sont partagés au travers de comptes rendus. Le principe est qu'un participant est égal à un vote de manière à obliger une prise de décision claire à la majorité. Il nous permet de progresser collectivement vers une meilleure gestion de nos risques et de préserver l'engagement d'INOCAP Gestion en tant que société de gestion d'actifs pro-active sur les sujets de durabilité.

Sur des aspects techniques complexes le comité se réserve le droit de consulter des experts externes pour s'informer sur des thématiques, qui feraient l'objet d'un échange lors dudit comité. En fonction des cas abordés, le gérant concerné, par l'émetteur lié à une controverse, sera présent pour exposer et débattre sur les aspects extra-financiers du cas traité.



Le comité de gestion des controverses se réunit au cas par cas en fonction des besoins soulevés. Le comité de gestion des controverses peut se tenir à la demande de n'importe quelle partie prenante de l'entreprise dont la requête aura été jugée légitime par le comité. Les cas traditionnels de tenue du comité de gestion des controverses sont les suivants : définition des listes d'exclusions, interrogations de clients, apparition d'une controverse grave au sein d'une entreprise détenue dans un portefeuille, ou encore nouveaux cas d'investissement sur des entreprises controversées (par exemple, coupables de la violation d'un ou de plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies).

Si la décision du comité de gestion des controverses est défavorable au maintien d'une position dans un portefeuille, le gérant dispose d'un délai maximum de six mois pour sortir la position, dans le meilleur intérêt de nos porteurs (si une position doit être maintenue plus longtemps pour des raisons de liquidité par exemple, une note expliquera la décision).

V. Etapes clefs:

- 1) Les équipes de gestion collective d'INOCAP Gestion étudient les controverses au fil de l'eau lors de l'analyse des entreprises.
- L'équipe de gestion est sensibilisée au suivi des controverses les plus sévères et elle a la responsabilité de les saisir dès leur identification. Cela est réalisé via une veille sur les médias, ou au travers des alertes communiquées par des analyses externes, ou encore par une extraction mensuelle de la base MSCI sur le portefeuille permettant d'identifier s'il y a eu une nouvelle controverse identifiée sévère ou très sévère par MSCI ESG Rating ou non. Enfin nous faisons une extraction pour chaque entreprise détenue en portefeuille lorsque c'est possible, de la fiche MSCI ESG où sont indiquées et explicitées les controverses.

Les controverses sont étudiées en amont d'un investissement initial mais aussi en cours de vie de l'investissement (suivi ou cas de survenance). En cas de controverses passées sévères ou très sévères sur une valeur susceptible d'entrer en portefeuille, le comité de gestion des controverses se mobilise et doit conclure sur la possibilité ou non d'investir après évaluation des membres.

Les controverses sévères et très sévères identifiées sont traitées en fonction de leur impact et sur la base de 4 critères : gravité de l'impact, échelle de l'impact, fréquence et réaction de l'entreprise. Les controverses considérées comme significatives peuvent questionner sur la sortie ou l'entrée de la position dans un portefeuille.

Ainsi pour les OPC (QUADRIGE FRANCE Smallcaps, QUADRIGE RENDEMENT France Midcaps, QUADRIGE EUROPE Midcaps, QUADRIGE MULTICAPS Europe) une controverse sera donc suivie en comité et donnera lieu à une évaluation pour savoir si nous pouvons investir ou non dans la valeur concernée.

3) INOCAP Gestion cherche par les meilleurs moyens à établir un dialogue avec l'entreprise concernée, afin que cette dernière ait un droit de réponse sur une controverse significative. L'entreprise peut nier et l'analyse a lieu sur les éléments public à disposition, l'entreprise peut rejeter la controverse en expliquant en quoi ce n'est pas un sujet majeur et grave en y apportant des éléments justificatifs. Enfin, l'entreprise peut aussi confirmer la controverse et faire part le cas échéant des engagements et décisions pris pour traiter la controverse et ses conséquences. Ainsi l'évaluation peut se tenir plus rapidement et avec une dimension prospective.

Dans le cadre des OPC labellisés ISR : si la controverse jugée sévère ou très sévère a lieu alors que l'émetteur est déjà présent dans un portefeuille, alors le comité se réunit dans les meilleurs délais possibles pour décider du maintien ou de la sortie du titre du portefeuille (délai de 6 mois pouvant exceptionnellement être repoussé en cas de problème de liquidité -voir code de transparence).

4) Chaque cas de controverse sévère et très sévère devra passer devant le comité des controverses, lequel prendra une décision sur le statut de la controverse évoquée.



Statut 1 : Controverse rejetée par le management avec justification-> Maintien ou investissement dans la valeur

Statut 2 : Controverse avérée sans tant de sévérité ou agissement de l'entreprise -> Maintien ou investissement dans la valeur. Cependant, pénalité de 0,25 point par controverse dans le domaine de la controverse

Statut 3 : Controverse avérée et grave -> Pas d'investissement ou désinvestissement de la valeur

Nous pénalisons seulement les entreprises en portefeuille et donc mécaniquement dans l'univers d'investissement. Toutefois, le suivi des controverses étant fait sur le portefeuille et non pas sur l'univers. Les valeurs possédant une controverse sévère et très sévères présentes dans l'univers mais non présentes en portefeuilles ne se verront pas appliquées une pénalité.

Afin de préserver l'indépendance de l'étude faite par le comité vis-à-vis des notes de controverses données par MSCI ESG Research, le comité analyse la validité des notations de controverses fournies avec le gérant en charge du suivi de la valeur. Ce dernier pourra confronter la notation de l'agence avec sa propre recherche interne. Les décisions du comité seront prises dans l'intérêt de nos porteurs et dans le prolongement des engagements pris par INOCAP Gestion.

Autre sujet, l'apparition d'un scandale sur une société en portefeuille ou d'une valeur susceptible d'y rentrer se doit d'être traitée. Seulement, selon la couverture d'MSCI ESG Research, deux solutions s'offrent à INOCAP Gestion :

1/La société est couverte par MSCI, alors nous devrons dans un premier temps nous réunir en amont le temps que le scandale soit retranscrit en controverse dans MSCI pour trancher de l'investissement ou non et ensuite remobiliser un comité de gestion des controverses et trancher sur l'investissement ou non dans la valeur.

2/La société n'est pas couverte par MSCI, alors l'analyste ESG recensera le maximum d'informations et les partagera à chacune des parties prenantes présentes au comité de gestion des controverses pour enfin décider ou non de l'investissement dans la valeur.

VI. Annexes

Exemples non exhaustifs d'ONG ou sites d'information alertant sur des controverses

https://www.novethic.fr/actualite/gouvernance-dentreprise/entreprises-controversees.html

https://eco-act.com/fr/

https://www.wwf.fr/

https://uicn.fr/

https://www.rainforest-alliance.org/lang/fr

https://www.amisdelaterre.org/

https://www.fne.asso.fr/

https://www.asso-sherpa.org/accueil

https://www.fondation-nature-homme.org/

https://www.halteobsolescence.org/

https://www.greenpeace.fr/

https://www.generations-futures.fr/

https://transparency-france.org/



19 rue de Prony 75017 Paris - T. +33 (0)1 42 99 34 60 - F. +33 (0)1 42 99 34 89 contact@inocapgestion.com - www.inocapgestion.com